

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LOIRE LONGUE, DE LA REGION DE DOUE LA FONTAINE ET DU GENNOIS, A L'EXCEPTION DE CHEMELLIER ET COUTURES

Approbation du périmètre proposé dans l'arrêté DRCL/BLC n° 2016-15 du 18 février 2016, comprenant les communes de Allonnes, Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Blou, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Brézé, Brigné, Brossay, Chacé, Cizay la Madeleine, Concourson-sur-Layon, Courchamps, Courléon, Le Coudray Macouard, Denezé sous Doué, Distré, Doué la Fontaine, Epieds, Fontevraud l'Abbaye, Forges, Gennes-Val-de-Loire, La Lande-Chasles, Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Meigné, Montfort, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Mouliherne, Neuillé, Parnay, Le Puy Notre Dame, les Rosiers sur Loire, Rou Marson, Saint-Clément des Levées, Saint-Cyr en Bourg, Saint-Georges sur Layon, Saint-Just sur Dive, Saint-Macaire du Bois, Saint-Martin de la Place, Saint-Philbert du Peuple, Saumur, Souzay Champigny, Tuffalun, Turquant, Les Ulmes, Varennes-sur-Loire, Varrains, Vaudelnay, Vernantes, Vernoil le Fourrier, Les Verchers sur Layon, Verrie, Villebernier, Vivy.

Ce projet de périmètre correspond à la fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de Communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Approbation du projet de protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain du quartier "Chemin Vert - Hauts Quartiers" de la ville de Saumur

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat, de l'ANRU, de la Caisse des Dépôt et Consignation et tout autre financeur, les subventions relatives au NPNRU

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit protocole et pour lancer les études et opérations inscrites dans le protocole de préfiguration

Il est précisé que dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - TRANSFERT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT A LA VILLE

Acceptation par la Ville de Saumur de la délégation du Droit de Préemption Urbain à l'exception des zones d'activités économiques, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT POUR ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le transfert effectif de l'agent municipal chargé de la planification à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement n'a été officialisé qu'au 1er mars 2016 après validation par les comités techniques de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Du 1^{er} janvier au 29 février 2016 la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a pu bénéficier de cet agent pour la mise en place de la nouvelle compétence "Plan Local d'Urbanisme" à hauteur de 4,5 jours par semaine.

C'est pourquoi, afin de rectifier la situation de la période intermédiaire du 1^{er} janvier au 29 février, autorisation est donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou à son représentant pour signer la convention de prestation de service par la Ville de Saumur à la Communauté d'agglomération, pour la période précitée, ainsi que tous les avenants ou toutes pièces se rapportant à cette affaire

AMENAGEMENT DU SITE CLAIREFOND - CROIX VERTE - AUTORISATION DE PROGRAMME

Requalification des espaces suivants :

La rue de l'Ancienne Gare

La rue Emmanuel Clairefond

La rue de l'Île Neuve

La rue des Îles

La friche urbaine située à l'extrémité Est du site

La contre-allée David d'Angers (liaison douce avec le Pôle d'Échanges Multimodal)

La planification opérationnelle de ce projet s'établit de 2016 à 2020.

Approbation de l'ouverture d'une Autorisation de Programme relative à l'aménagement du site Clairefond - Croix Verte,

Approbation de la répartition des crédits de paiement tels que présentés dans le tableau,

| Détail de l'Autorisation de Programme | | CREDITS DE PAIEMENT | | | | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| | Montant | | | | | |
| 20. Frais d'Études | 185 000,00 | 25 000,00 | 92 000,00 | 29 000,00 | 35 000,00 | 4 000,00 |
| 21. Emprise foncière | | | | | | |
| 21. Mobilier / Matériel | | | | | | |
| 23. Travaux | 1 560 000,00 | 0,00 | 102 000,00 | 407 000,00 | 840 000,00 | 211 000,00 |
| | | | | | | |
| Total des dépenses | 1 745 000,00 | 25 000,00 | 194 000,00 | 436 000,00 | 875 000,00 | 215 000,00 |

| Détail de l'Autorisation de Programme | | RECETTES ATTENDUES | | | | |
|---|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| | Montant | | | | | |
| 13. Subvention Etat | 0,00 | | | | | |
| 13. Subventions Région | 0,00 | | | | | |
| 13. Subventions Départ. | 0,00 | | | | | |
| Total des Recettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | | | | | |
| Recettes - Dépenses Besoin ou excédent de financement(*) | -1 745 000,00 | -25 000,00 | -194 000,00 | -436 000,00 | -875 000,00 | -215 000,00 |

(*) - Le besoin de financement correspond à la part d'autofinancement.

(*) - L'excédent de financement correspond au décalage entre les paiements et l'encaissement des recettes.

RESEAU VILLE AMIE DES ENFANTS – UNICEF – RENOUELEMENT DU TITRE ET CONVENTION D'OBJECTIFS

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'UNICEF France pour le réengagement de la Ville en tant que "Ville Amie des Enfants" pour la période 2014-2020 et tout autre document relatif à ce titre.

Au titre de son adhésion, la Ville versera chaque année une participation de deux cents euros.

ADHESION DE LA VILLE DE SAUMUR A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES A SECTEURS SAUVEGARDES ET PROTEGES (ANVPAH & VSSP)

Adhésion de la Ville de Saumur à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteur Sauvegardés dont le montant s'élève à 1 240,33 euros, la cotisation étant calculée sur la base de 0,043 euros par habitant selon les données INSEE 2013, soit une population totale de 28 845 habitants.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association.

Désignation de Madame Florence METIVIER, conseillère municipale déléguée aux animations culturelles, pour représenter la Ville auprès de cette association

ASSOCIATION VILLES INTERNET - ADHESION

Adhésion à l'Association "VILLES-INTERNET", pour un montant de 1 370,65 euros calculé sur la base de 0,05 euros par habitant selon les données INSEE de 2013, soit une population municipale de 27 413 habitants.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout acte en découlant, et pour signer et déposer la demande de label,

-Désignation de Monsieur GOUZY, Adjoint au Maire, pour représenter la commune au sein de cette association

MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE DE TELECOMMUNICATION – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAUMUR

Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur et de la Ville de Saumur, pour mener une consultation relative à la fourniture et au service de télécommunication.

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

Attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Saumur après validation du rapport d'analyse des offres par tous les membres du groupement,

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, le marché à venir, ainsi que tout acte en découlant.

SUBVENTION DE L'ETAT 2016 POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – VOLET GRANDE PRIORITE D'INVESTISSEMENTS

Approbation des programmes de travaux et du plan de financement prévisionnel,

| Opération | Coût HT | Financements | Montants |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| Mise aux normes | 712 260,00 € | Etat SIPL | 113 076,00 € |
| <i>dont</i> | | ANRU | 57 500,00 € |
| <i>Jean Chacun</i> | <i>120 000,00 €</i> | Région | 37 621,50 € |
| <i>Hôtel de Ville</i> | <i>128 000,00 €</i> | Union européenne | 72 594,00 € |
| <i>CS Jacques Percereau</i> | <i>115 000,00 €</i> | Ville de Saumur | 431 468,50 € |
| <i>Gymnase Clos Coutard</i> | <i>335 000,00 €</i> | | |
| <i>Etudes (BET, CT, SPS, ...)</i> | <i>14 260,00 €</i> | TOTAL | 712 260,00 € |
| Rénovation Thermique | 1 416 733,00 € | Etat SIPL | 307 651,35 € |
| <i>dont</i> | | ANRU | 84 163,00 € |
| <i>Jean Chacun</i> | <i>240 000,00 €</i> | Région | 132 975,00 € |
| <i>Hôtel de Ville</i> | <i>180 000,00 €</i> | Union européenne | 179 731,05 € |
| <i>CS Jacques Percereau</i> | <i>350 000,00 €</i> | Ville de Saumur | 712 212,60 € |
| <i>Gymnase Clos Coutard</i> | <i>580 000,00 €</i> | | |
| <i>Etudes (BET, CT, SPS, ...)</i> | <i>35 324,00 €</i> | TOTAL | 1 416 733,00 € |
| <i>Audits énergétiques</i> | <i>7 993,00 €</i> | | |
| <i>Thermographie aérienne</i> | <i>23 416,00 €</i> | | |

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat les subventions s'inscrivant dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local,

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter toute autre aide financière mobilisable susceptible de compléter le financement de ces opérations, sachant que dans le cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2016

Attribution de la subvention de l'exercice 2016 à l'Association Utile aux Dampierrois des Amis du Café Épicerie (A.U.D.A.C.E.) pour un montant de 2 500 euros

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE PAR L'ASSOCIATION ASEA 2016 – APPROBATION

Approbation de la Convention relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée par l'association ASEA 2016 fixant quatre objectifs thématiques d'intégration et d'intervention déployés au plus proche des jeunes du Chemin Vert et des Hauts Quartiers dont:

- la place des filles, jeunes filles, jeunes femmes dans les quartiers : éducation, formation, projet professionnel, inclusion sociale et citoyenneté ;
- l'accès à la citoyenneté dans le respect de la laïcité sociétale et la prévention contre les formes d'intégrisme et lutte contre les sectes ;
- la prévention et la lutte contre les conduites à risques notamment addictives ;
- la contribution à la lutte contre le décrochage scolaire.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention ainsi que tout acte en découlant et pour verser la subvention de 25 700 euros au Département suivant les modalités définies par la convention.

UNA DU SAUMUROIS- LEVEE DE L'HYPOTHEQUE ADOSSEE A LA GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal donne mainlevée entière et définitive de l'inscription hypothécaire publiée et enregistrée à la conservation des hypothèques de Saumur, le 11 mai 2006, sous les références suivantes : 2006 D N° 3037 – Volume : 2006 V N° 605, portant sur des parcelles divisées et indivises, situées "Résidence BALZAC", 111 rue du Mouton à Saumur.

Il est précisé que l'acte de mainlevée d'hypothèque sera établi en l'étude de Maître Bernard BARRE, notaire à Montreuil-Bellay, aucun frais ne devant être supporté par la Ville.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir et ceux qui en découleraient.

SECTEUR DU CHEMIN VERT – RUE ANTOINE PARMENTIER A SAUMUR - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A SAUMUR HABITAT

Acquisition à l'euro symbolique d'un ensemble de parcelles pour une contenance globale de 10 261 m² situé rue Antoine Parmentier à Saumur appartenant à l'Office Public de l'Habitat Saumur Habitat

L'acte de vente en la forme administrative est établi par les services municipaux, l'ensemble des frais afférents étant pris en charge par la Commune

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, pour le signer.

ZAC DE CHANTEMERLE - CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC MONSIEUR COULON ET MADAME POISNEL

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur Christophe COULON et Madame Tonia POISNEL domiciliés 10 rue de Millocheau à Saumur ayant déposé un Permis de construire en vue d'édifier une maison d'habitation sur un terrain de 722 m² au lieu-dit Chantemerle à

Bagneux, étant précisé que les propriétaires seront dispensés du paiement de la part communale de la Taxe d'Aménagement, dans la mesure où ils participent au financement des équipements collectifs

LIEU-DIT "LE QUARTIER VALET" A BAGNEUX - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Acquisition à l'euro symbolique d'un ensemble d'une parcelle pour une contenance globale de 2 m² situé au lieu-dit "Le quartier Valet" à Bagneux appartenant à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

L'acte de vente en la forme administrative est établi par les services municipaux, l'ensemble des frais afférents étant pris en charge par la Commune

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, pour le signer.

RUE DE LA CUVE A DAMPIERRE-SUR-LOIRE - AMENAGEMENT DU CARREFOUR AVEC LA RUE DE L'ORATOIRE ET CANALISATIONS DES EAUX PLUVIALES - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME YVONNE FEFEU ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de terrain d'une contenance de 135 m² situé Rue de la Cuve à Dampierre-sur-Loire appartenant à Madame Yvonne FEFEU.

Constitution d'une servitude nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales dans une noue réalisée, aux frais de la Ville, côté sud du surplus de la propriété de Madame FEFEU;

L'acte de vente en la forme administrative est établi par les services municipaux, l'ensemble des frais afférents étant pris en charge par la Commune

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, pour le signer.

18 RUE CENDRIERE A SAUMUR - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR OLIVIER CHARRIER ET MADAME CELIA FERNANDEZ

Cession à Monsieur Olivier CHARRIER et Madame Célia FERNANDEZ ou toute Société qu'ils se substitueraient l'ensemble immobilier à usage de bureaux situé 18 rue Cendrière à Saumur et cadastré pour une contenance de 752 m² La cession est consentie moyennant le prix net et forfaitaire de 200 000 euros €.

L'acte de vente est établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

RD 347 MISE A 2X2 VOIES ENTRE LE PONT DU CADRE NOIR ET LE GIRATOIRE DE LA RONDE – CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Approbation du classement dans le domaine public communal de la rue de la Fresnaie, entre le giratoire du Fleuret et la limite de commune avec Vivy et de la route de la Vallée de l'Authion, y compris les ronds-points de la Groseillerie et de l'Authion

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir.

QUARTIER DES VIOLETTES – TRAVAUX DE VOIRIE - CONVENTION AVEC SAUMUR HABITAT

Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Saumur et l'Office Public Saumur Habitat afin de procéder à la remise en état des revêtements des voies publiques: rue des Violettes et rue Louvet.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

SAUMUR HABITAT - OPERATION LA SENATORERIE - REHABILITATION DE 36 LOGEMENTS SOCIAUX - GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 503 784 euros maximum que Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de la réhabilitation de 36 logements sociaux "La Sénatorerie" sis allées Marie-Agnès BESGNARD (5 à 39), Annie COLONNIER (1 à 10), Louis AUBRON (2 à 19) et Louis-Nicolas LEMERCIER (2 à 13) à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Autorisation est donnée au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat.

PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation de la modification du tableau des emplois et des effectifs :

| ANCIENNE SITUATION | | | | NOUVELLE SITUATION | |
|--|------------------|----------|-----|-------------------------------------|------------------|
| Grade | Temps de travail | Effectif | | Grade | Temps de travail |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C) | Temps complet | -1 | + 1 | Rédacteur territorial (Catégorie B) | Temps complet |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (Catégorie C) | Temps complet | -1 | + 1 | Rédacteur territorial (Catégorie B) | Temps complet |

Suppressions de postes

| Grades | Catégorie | Effectif | Temps de travail |
|--|-----------|----------|----------------------------------|
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | - 1 | Temps complet |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | - 1 | Temps non complet (22h/mois) |
| Agent de Maîtrise | C | - 1 | Temps complet |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | B | - 1 | Temps complet |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | - 1 | Temps complet |
| Attaché | A | - 1 | Temps complet |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe | C | - 1 | Temps non complet (32 h/semaine) |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe | B | - 1 | Temps complet |
| Educateur des A.P.S. principal de 1 ^{ère} classe | B | - 1 | Temps complet |
| Gardien de police municipale | C | - 1 | Temps complet |

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CROISEE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT POUR LES MISSIONS DE VAGUEMESTRE

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de prestation de service auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, pour la période du 14 mars au 31 décembre 2016, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT POUR L'ORGANISATION DES
RECEPTIONS.**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de prestation de service entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

EXERCICE 2016 - REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Décision d'accorder la remise gracieuse de la dette de Monsieur BOUCHET Stéphane, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Commune et son débiteur en éteignant la créance.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES - ANNEE 2000

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge pour un montant total de 21,53 € sur le Budget Principal

| ANNEE | N° du Jugement | date du jugement | Montant | Objet |
|-------|-----------------|------------------|---------|--|
| 2015 | RG 35-15-000190 | 10/12/2015 | 21,53 € | Prestations Famille Titre du 17/05/2000 - cantine |

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 22 mars 2016 au 28 avril 2016 sous les numéros 2016/30 à 2016/48 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le lundi 02 mai 2016
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND